

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 à 18 h 30  
Mairie - Salle du Conseil**

**N° DCA2022-12-14/11**

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR ;  
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Sandrine HUVENNE – Béatrice MONTANT – Etienne RIFFAULT –  
Lucienne THABUIS.

Excusé avec procuration : Claude THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusés : Sandrine BUISSON – Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION ;  
Jean LACOMBE – Estelle MORAND.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : douze

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU JARDIN COLLECTIF DE LA BALME**

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS, que dans le cadre de la mesure « jardins partagés et collectifs » du volet « agriculture, alimentation, forêt » du plan France Relance, la commune de La Roche-sur-Foron, par le biais du CCAS, a initié un projet de création de jardins au sein de la Résidence Haute-Savoie Habitat du quartier de La Balme.

Les travaux d'aménagement de parcelles, individuelles ou collectives, au bas des bâtiments de logement sont maintenant terminés. Celles-ci vont être mises à disposition des personnes résidant sur le quartier.

Afin de permettre une utilisation aussi satisfaisante que possible, il est nécessaire d'instaurer une convention de mise à disposition qui sera signée entre le CCAS et chaque bénéficiaire de parcelle individuelle.

De même, il est nécessaire de préciser les règles relatives à la culture des parcelles collectives par le groupe des jardiniers bénéficiant des parcelles individuelles.

Un projet de convention est présenté aux membres du Conseil d'Administration du CCAS.

**Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer pour le CCAS.

Ainsi fait et délibéré,  
La Roche-sur-Foron, le 14 décembre 2022

Le Président,  
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture

de Bonneville le

Publié le

Notifié le

Le Président,

Pierrick DUCIMETIERE

20 DEC. 2022  
20 DEC. 2022

